

GOFFART

FORMATIONS

LA SÉCURITÉ N'ATTEND PAS

Catalogue
des FORMATIONS



SECOURISME



SÉCURITÉ INCENDIE



HABILITATION ÉLECTRIQUE



HABILITATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE



ERGONOMIE & SANTÉ AU TRAVAIL



HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT



FORMATION ECHAFAUDAGE



FORMATION AIPR



ÉLUS, COLLECTIVITÉS & ERP



AUTORISATION DE CONDUITE



ESPACE CONFINÉ



FORMATIONS SPÉCIFIQUES

2024



AUTORISATION DE CONDUITE

R.482 - CATÉGORIE A

Formation Initiale & MAC

PUBLIC VISÉ

- Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

- Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

- Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

- Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique : Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

- Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans

Obligation Légale

- La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire Art R 4323-55 du code du travail.
- Cette formation est réglementée par l'Arrêté du 2 décembre 1998. Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Public visé

- Toute personne majeure appelée à conduire un engin de chantier
- Dont l'aptitude médicale à la conduite ait été vérifiée
- Personnel peu ou pas expérimenté dans la conduite des engins souhaitant acquérir les règles de sécurité et travailler avec l'appareil en production
- Conducteur avec expérience dont la validité expire

Prérequis - Le stagiaire devra :

- Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Être âgé de 18 ans au minimum sauf dérogation
- Être muni d'une Carte d'identité en cours de validité
- Être muni d'EPI (chaussures de sécurité, casque et gants)

Compétences développées / objectifs

- Être capable de conduire une PEMP en respectant les règles de sécurité
- Satisfaire les exigences de l'Art. R 4323-55&56 du code du travail et l'Arrêté du 02 décembre 1998.
- Acquérir et évaluer les compétences théoriques et pratiques pour la conduite en sécurité en phase de production selon la recommandation R482 de la CNAM
- Obtention d'une autorisation de conduite R482 catégorie A

Durée

- La durée de la formation varie selon :
 - l'expérience et la qualification de l'apprenant,
 - du nombre de catégories souhaitées en apprentissage,
 - du type de formation (Initiale ou MAC - recyclage)

SUITE DU PROGRAMME SUR LA PAGE SUIVANTE

AUTORISATION DE CONDUITE

R.482 - CATÉGORIE A

Formation Initiale & MAC



Programme de la formation

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantiers
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Connaissances pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste / opérations d'entretien quotidien / maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande
- Chargement / déchargement sur porte-engins

Modalités d'évaluation :

- Test autorisation de conduite selon les recommandations R482 de la CNAM : QCM et Tests pratiques

Attribution finale

Réussite de l'épreuve théorique :

- Satisfaire au Test théorique QCM

Réussite de l'épreuve pratique :

- Satisfaire au Test pratique

Moyenne pour obtention :

- 70/100, dont réussite à certains thèmes éliminatoires

Si résultats négatifs aux tests :

- Délivrance d'une attestation de compétences et durée de formation complémentaire

Si résultats positifs aux tests :

- Attestation de suivi de formation
- Délivrance de l'autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

Méthodologie utilisée

- Apport théorique en exposé interactif
- Démonstration par le formateur
- Mise en situation pratique

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques

PUBLIC VISÉ

- Voir le détail complet au sein de cette page

PRÉREQUIS

- Voir le détail complet au sein de cette page

LIEU DE FORMATION

- Lieu à définir avec le client, muni d'une salle équipée pour l'accueil de 8 personnes, et d'un lieu pour la conduite d'engins de chantier

FORMATEUR

- Formateur titulaire du R482 expérimenté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Partie théorique : Questionnaire portant sur des fondamentaux à acquérir
- Partie Pratique : Exercice pratique dont les critères d'évaluations sont fixés par la recommandation R482 de la CNAM

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de suivi de formation
- Autorisation R.482 pour la ou les catégories visées

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter

TARIFS

- Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

7 heures tous les 10 ans



CERTIFICATIONS



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION



GOFFART FORMATIONS

06 84 95 92 54

goffart-formationen@orange.fr

35, Avenue Kennedy - 76120 Grand Quevilly